

## ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

## LEGALES ET JUDICIAIRES

## Marchés publics - Procédure adaptée

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE GOAS KOLL TRAOU LONG

## MARCHÉ DE SERVICES

## Section 1 : identification de l'acheteur.

Nom complet de l'acheteur : Syndicat mixte d'adduction en eau potable de Goas Koll Traou Long, 22420 Plouaret.  
Type et numéro national d'identification : SIRET 200 090 124 00013.  
Groupement de commandes : non.

## Section 2 : communication.

Moyen d'accès aux documents de la consultation :  
Lien d'accès direct aux documents de la consultation :  
<https://marches.megalix.bretagne.bzh>

Identifiant interne de la consultation : 2024-01.  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Contact : SMAEP de Goas Koll Traou Long, tél. (+33) 2 96 38 35 17.  
E-mail : [contact@siaep-traoulong.bzh](mailto:contact@siaep-traoulong.bzh)

## Section 3 : procédure.

Type de procédure : procédure adaptée.  
Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve : cf. règlement de la consultation.  
Capacités économiques et financières - conditions/moyens de preuve : cf. règlement de la consultation.

Capacités techniques et professionnelles - conditions/moyens de preuve : cf. règlement de la consultation.  
Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : 19/04/2024 à 12 h.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : non.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

## Section 4 : identification du marché.

Intitulé du marché : **réhabilitation des ouvrages béton du Carboflux®, l'usine de traitement d'eau potable de Traou Long, commune de Le Vieux-Marché.**

Type de marché : travaux.  
Lieu principal d'exécution du marché : Le Vieux-Marché.

La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

## Section 5 : lots.

Marché alloti : non

## Section 6 : informations complémentaires.

Visite obligatoire : oui.

## Enquêtes publiques

COMMUNE DE MELLIONNEC

## AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Deux enquêtes publiques se dérouleront à la mairie de Mellionnec, du lundi 25/03/2024 au 09/04/2024, concernant :

- La vente d'une portion de terrain communal au village Le Rest.

- La vente d'une portion de terrain communal au village de Resthalez.

Pendant cette période et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement leurs observations sur les registres ouverts à cet effet.

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre Sparfel, recevra en personne à la mairie de Mellionnec lundi 25/03/2024, de 9 h à 10 h, et mardi 09/04/2024, de 16 h à 17 h.

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

## ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION DU PLU DE PLOUBEZRE

Par arrêté n° 24/37 du 13 mars 2024, le président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Ploubezre.

**Durée :** il sera procédé à une enquête publique sur la modification n° 1 du PLU de Ploubezre pour une durée de 36 jours consécutifs, du mardi 09/04/2024, à 9 h, au mardi 14/05/2024, à 17 h.

**Objet :**

La modification du PLU de Ploubezre a pour objet d'une part le changement du zonage des parcelles cadastrées F 906, F 907 et F 1396, secteur Saint-Louis, situées au cœur du bourg, actuellement classées au PLU de la commune de Ploubezre en zone UE, en zone UA et d'autre part l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe comprenant les parcelles cadastrées F 789, F 790 et F 794(p), au sud-ouest de l'enveloppe urbaine et création d'une orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur considéré.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation ; l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAE) ; les avis des Personnes publiques associées (PPA).

Le projet de modification n° 1 du PLU de Ploubezre, dont l'objet figure dans l'article 1 du présent arrêté, a pour objectif une évolution des pièces du PLU (règlement graphique et orientations d'aménagement et de programmation).

**Commissaire enquêteur :** Mme Véronique Le Mestre a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du 21/02/2024 du président du tribunal administratif de Rennes.

**Siège de l'enquête publique :** le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Ploubezre, place des Anciens-Combattants, 22300 Ploubezre.

**Consultation du dossier d'enquête publique - Observations :**

Les pièces du dossier en version papier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Ploubezre, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi, de 9 h à 12 h ; du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; samedi, de 9 h à 12 h.

Il sera également disponible sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté, à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations : sur le registre d'enquête ; par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Ploubezre, place des Anciens-Combattants, 22300 Ploubezre (les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie) ; par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com) (les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté : <https://www.lannion-tregor.com/>).

**Permanences de la commissaire enquêteur :** la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en mairie de Ploubezre, aux dates et heures suivantes : mardi 09/04/2024, de 9 h à 12 h ; jeudi 02/05/2024, de 9 h à 12 h, et mardi 14/05/2024, de 13 h 30 à 17 h.

**Clôture de l'enquête publique :**

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition de la commissaire enquêteur et clos par elle.

Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse ou seront consignées les observations écrites et orales. Le président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

**Rapport et conclusions :**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur transmettra au président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Ploubezre et en sous-préfecture de Lannion, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera publiée (pendant une durée d'un an) sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

**Mesures de publicité :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : Le Télégramme et Ouest-France.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1<sup>re</sup> insertion et au cours de l'enquête pour la 2<sup>e</sup> insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Ploubezre et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site Internet de Lannion-Trégor Communauté, à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>

**Autorité responsable :**

Le projet de modification du PLU de Ploubezre est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté.

À l'issue de l'enquête publique et en application de l'article R153-15 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la modification du PLU de Ploubezre dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté au 02 96 05 55 77 ou par courriel à [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)

## Vie des sociétés - Formalités diverses

## AVIS

## SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LA FAMILLE BRETONNE

Société civile immobilière au capital de 82 500 €  
Siège social : La Roche-Noire, 22740 LÉZARDRIEUX  
RCS SAINT-BRIEUC 352 593 628

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27/01/2022, M. Paul De Quincey, demeurant Ranleigh House, Common Hill, West Chiltonington, RH 20 2 NL, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de M. Jeremy Lear.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc.

Pour avis, la gérance

## Vie des sociétés - Autres

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## SARL BELLEC DOMINIQUE

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7 500 €  
Siège : route de Pontivy, Mür-de-Bretagne, 22530 GUERLÉDAN  
Siège de la liquidation : 1, Le Fouillé, 56480 SILFIAC  
RCS SAINT-BRIEUC 481 856 128

L'assemblée générale, réunie le 02/04/2023 au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Dominique Bellec, demeurant 1, Le Fouillé, 56480 Silfiac, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Saint-Brieuc, en annexe au registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires des caisses du Crédit Mutuel de Bretagne de Lamballe, Pontrieux, Penvenan, Matignon, Pleubian-Tréguier, Pays de Goëlo, Moncontour Quessoy, Saint-Brieuc Villages, Ploubalay, Erquy-Plèneuf, Langueux-Trégueux sont convoqués par le président de leur conseil d'administration respectif à l'assemblée générale mixte des sociétaires afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus aux administrateurs,

- Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées,

- rémunération des parts sociales,

- affectation du résultat,

- variation du capital social,

- indemnités des administrateurs,

- composition du conseil d'administration.

**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**

- Modification des statuts de la caisse.

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire :**

- Pouvoirs pour formalités.

## Samedi 06/04/2024

- Lamballe, à la caisse de Lamballe, entre 8 h 45 et 12 h 30.

- Pontrieux, à la caisse de Pontrieux, entre 9 h et 12 h.

- Penvenan, à la caisse de Penvenan, entre 9 h et 12 h.

- Matignon, à la caisse de Matignon, entre 9 h et 12 h.

- Pleubian-Tréguier, à la caisse de Pleubian et au bureau de Tréguier, entre 8 h 45 et 12 h 30.

- Pays de Goëlo, à la caisse de Lanvollon et au bureau de Plouha, entre 9 h et 12 h 15.

- Moncontour Quessoy, à la caisse de Moncontour Quessoy, entre 8 h 45 et 12 h 30.

- Saint-Brieuc Villages, à la caisse de Saint-Brieuc Villages, entre 9 h et 12 h 30.

- Ploubalay, à la caisse de Ploubalay, à Beaussais-sur-Mer, entre 8 h 45 et 12 h 30.

- Erquy-Plèneuf, à la caisse de Plèneuf-Val-André et au bureau d'Erquy, entre 9 h et 12 h.

- Langueux-Trégueux, à la caisse de Trégueux et au bureau de Langueux, entre 9 h et 12 h.

Il vous est également possible de voter par anticipation par voie électronique en vous connectant à votre espace personnel en ligne ou sur votre application mobile. Le vote électronique sera ouvert du 19/03/2024 au 05/04/2024, à 15 h. Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés. Pensez à vous munir de votre pièce d'identité.

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires de la caisse du Crédit Mutuel de Bretagne du Pays de Paimpol sont convoqués par le président de leur conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des sociétaires afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :**

- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus aux administrateurs,

- approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées,

- rémunération des parts sociales,

- affectation du résultat,

- variation du capital social,

- indemnités des administrateurs,

- composition du conseil d'administration.

**De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :**

- prorogation de la caisse,

- modification des statuts de la caisse.

**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire :**

- pouvoirs pour formalités.

## Samedi 06/04/2024

à la caisse du Pays de Paimpol, de 8 h 45 à 12 h 30.

Il vous est également possible de voter par anticipation par voie électronique en vous connectant à votre espace personnel en ligne ou sur votre application mobile. Le vote électronique sera ouvert du 19/03/2024 au 05/04/2024, à 15 h.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

Pensez à vous munir de votre pièce d'identité.

Publicités réglementées  
Cessions Immo à La Une

SELARL RAVET & ASSOCIÉS, M<sup>e</sup> Anne SARRODET  
Société inter-barreaux, avocat associé inscrite au barreau de Saint-Brieuc  
4/6, rue Saint-Benoît, Saint-Brieuc (22000)  
Tél. 02 96 33 34 80 - [contactsbr@ravet-associés.com](mailto:contactsbr@ravet-associés.com)

VENTE PAR ADJUDICATION  
EN UN SEUL LOT

## au plus offrant et dernier enchérisseur

Devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, à l'annexe 1 du palais de justice dite ville située 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000).

## MARDI 7 MAI 2024, à 14 h

COMMUNE DE PLOUARET (22420), CÔTES-D'ARMOR  
527, rue de la Gare

## UNE MAISON INDIVIDUELLE

à usage d'habitation construite en pierre sous ardoise, sur quatre niveaux, dans les années 1950, composée de :

- Rez-de-chaussée : garage sous terrasse, deux dégagements, chaufferie, cave, trois pièces.

- 1<sup>er</sup> étage : salle à manger avec cheminée en pierre, palier, cuisine, buanderie, chambre, wc, salon.

- Premier étage : palier, 5 chambres, salle d'eau.

- Second étage : palier, deux chambres.

Garage et écurie construite sur l'arrière. Jardin.

Surface habitable 282 m<sup>2</sup>, assainissement collectif.

Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes : section AC n° 137, rue de la Gare pour une contenance de 10 a 70 ca ; section AC n° 141, rue de la Gare pour une contenance de 27 ca ; section AC n° 145, rue de la Gare pour une contenance de 20 ca. Soit une contenance totale de : 11 a 17 ca.

## SUR LA MISE À PRIX DE

## SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000 €)

Les enchères, d'un montant minimum chacune de DEUX CENTS EUROS (200 €), seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Brieuc. Consignation pour enchérir : 7 000 € (chèque de banque ou caution bancaire irrévocable).

**VISITE :** une visite sera organisée sur place **MARDI 16 AVRIL 2024**, de 14 h 30 à 15 h 30 par la SCP MOREAU-PASQUET-LE DREFF, commissaires de justice associés à Saint-Brieuc et Guingamp.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté : au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, à l'annexe 1 du palais de justice située 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où il a été déposé le 13 novembre 2015 et/ou au cabinet de M<sup>e</sup> Anne SARRODET, avocat au barreau de Saint-Brieuc, dont le cabinet est 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309, Saint-Brieuc (22000), avocat associé de la SELARL « RAVET & ASSOCIÉS », avocat poursuivant la vente (tél. 02 52 56 95 35 a.vincent@ravetassociés.com).

Fait à Saint-Brieuc, le 15 mars 2024,  
Anne SARRODET, avocat

RENDEZ-VOUS SUR  
**letelegramme.fr**

## Vous créez votre entreprise ?

Saisissez votre annonce légale sur  
**regions-annonceslegales.com**

Tous journaux  
habilités en France

Devis & attestation  
de parution immédiats